

République Française
Département Charente
Salles d'Angles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/08/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 31 Août à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 27/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/08/2026.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-09-05 – Versement d'une subvention exceptionnelle au SDIS 33.

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal en matière de dépenses et de subventions ;
- le budget communal de l'exercice 2026 ;
- les incendies qui ont durement touché le département de la Gironde ;
- l'engagement et la mobilisation exceptionnels des sapeurs-pompiers du SDIS de la Gironde pour lutter contre ces incendies, protéger les populations et préserver les biens et les espaces naturels ;

Considérant

Que les incendies survenus en Gironde ont nécessité la mobilisation importante et durable des services de secours et d'incendie ;

Que les sapeurs-pompiers du SDIS de la Gironde ont fait preuve d'un engagement remarquable dans des conditions particulièrement difficiles ;

Que la commune de Salles d'Angles, attachée aux valeurs de solidarité et de soutien aux services publics mobilisés pour la protection des populations, souhaite apporter une contribution exceptionnelle au SDIS de la Gironde ;

Qu'il est proposé, à ce titre, d'attribuer au Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33) une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 € (Cinq cents euros)** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- D'attribuer au **Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33)** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500 €**, destinée à soutenir son action à la suite des incendies ayant affecté le département de la Gironde.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder au versement de cette subvention.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/09/2026

Le Maire
Marcel GERON

